

Questions orales

Il est important que lorsque nous envoyons des Canadiens et des Canadiennes dans un milieu dangereux, nous nous assurions qu'ils soient familiers avec les conditions qu'ils rencontreront et non avec celles qui peuplent l'imagination des députés d'en face, qui n'ont pas la moindre idée de ce qu'implique une mission de maintien de la paix.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la ministre a raison. Il s'agit d'un sujet sérieux, et je pense que certains, de ce côté, ont une idée de ce qui se passe.

Des voix: Oh, oh!

M. Mifflin: Parlant d'idées, je voudrais poser à la ministre une question sur les opérations de maintien de la paix, qui ont atteint un niveau sans précédent au Canada.

Deux généraux, qui ont une vaste expérience des opérations de maintien de la paix, se sont dits inquiets de la nature et de l'ampleur de nos opérations. En novembre dernier, le chef de l'état-major de la défense s'est dit fort préoccupé à ce sujet, et voilà qu'une de ses collègues du Cabinet, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré, dans le témoignage qu'elle a livré au comité mercredi dernier, qu'elle craignait que l'on n'exerce trop de pressions sur nos ressources humaines.

Quand la ministre arrêtera-t-elle de cacher qu'elle ignore ce qui se passe dans son ministère, quand cessera-t-elle de donner ces réponses vagues et arrogantes, et quand cherchera-t-elle à savoir exactement ce qui se passe afin de gérer comme il se doit la défense au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député, qui a été membre des Forces canadiennes, sait que le Canada ne s'est jamais fondé sur les besoins en matière de maintien de la paix pour déterminer la taille de ses forces.

La taille des Forces canadiennes et le volume de matériel sont fonction de nos propres besoins en matière de sécurité et de notre capacité de satisfaire à nos besoins nationaux, par exemple, l'appui du pouvoir civil.

Que faisons-nous quand les Nations Unies nous demandent de participer aux opérations de maintien de la paix? Nous examinons le genre de services qu'elles recherchent et, si nous disposons de personnel pour ces services, nous le mettons à leur disposition.

Il y a définitivement une limite à ce que nous pouvons faire, et je suis d'accord avec les nombreux députés qui

ont dit, à propos de cette question, que nous atteignons les limites quant aux ressources que nous pouvons mettre à la disposition des Nations Unies.

Le fait est que les Canadiens doivent décider s'ils veulent accroître la taille des Forces canadiennes et augmenter notre budget de défense pour satisfaire aux besoins additionnels en matière de maintien de la paix.

Je voudrais savoir si le parti du député estime que c'est ce que nous devrions faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le vérificateur général a trouvé en 1989 qu'on n'appliquait pas uniformément dans tout le pays les pénalités prévues dans le cadre du régime d'assurance-chômage. C'est une grande injustice à toujours cours quand une raison de quitter un emploi est considérée comme valable dans un centre d'emploi, mais pas dans un autre.

Avant de passer à l'étude du projet de loi C-113, je demande au ministre des Finances s'il va charger le vérificateur général d'examiner les opérations de la CAC en s'intéressant particulièrement aux départs volontaires et aux renvois.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous essayons d'administrer équitablement le régime d'assurance-chômage afin de protéger les contribuables canadiens ainsi que les travailleurs et les employeurs qui cotisent à cette caisse.

Je sais que le NDP a pour position que nous devrions verser des prestations à une personne qui volontairement, sans raison, quitte son travail, mais ce n'est certainement pas la position du gouvernement.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'apprécie assurément la position du ministre qui veut être juste envers tous les Canadiens, mais il faudrait s'assurer qu'il traite équitablement tous les Canadiens, ceux qui travaillent comme ceux qui ne travaillent pas.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous n'avons pu obtenir de statistiques de la CAC sur les motifs invoqués à l'appui des départs volontaires ou des renvois. Nous soupçonnons que le gouvernement n'a jamais établi ces statistiques qui sont si pertinentes pour le projet de loi C-113.